Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212203921-20251218-702025-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Hervé VAN PRAAG, Maire.
Date de la convocation et de la publicité : le 12/12/2025
Etaient présents : Mesdames et Messieurs Catherine BLANCHARD, Hervé VAN PRAAG, Jean-Pierre RESLOUX, Bernard QUINQUENEL, Marc LEMARIé, Frédéric PASCAL, Sarah LOUICHE, Gwendal LEBLAY, Philippe LOHIER, Didier RABIAUX
Secrétaire de séance : Marc LEMARIé
Absents : Steve ANDRé,
Représentés : Stéphanie JOUON DES LONGRAIS représenté par Sarah LOUICHE, Jean-Luc HERVé représenté par Marc LEMARIé, Pierre-Hugues MARTIN représenté par Bernard QUINQUENEL,
Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 13

DELIBERATION N°70-2025 VIDEO ALARME MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le système d'alarme de la Mairie à été remplacé. Afin de garantir une sécurité optimale du bâtiment il serait opportun d'y adjoindre un système de caméra. Il présente la proposition financière de l'entreprise ayant posé le système en place (ADRIEN ALARME) pour l'adjonction de 4 caméras et des équipement annexes pour un montant de 4 868.80 € H.T.

Il sollicite du Conseil l'autorisation de passer commande.

➔ Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité moins une abstention (M. Pierre-Hugues MARTIN) d'autoriser le Maire à passer commande aux conditions ci-dessus

Fait à Plévenon, le 19/12/2025
Le Maire
Hervé VAN PRAAG

MAIRIE DE PLEV

Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le : 24/12/2025